décembre non loin du camp de Chieveley. Un nouveau télégramme du camp de Chieveley, daté du 22 décembre, apprend que de nouveaux détachements de Boërs ont traversé la rivière et sont entrés en contact plusieurs fois avec les patrouilles anglaises.

Les troupes anglaises du camp de Chieveley, malgré la chaleur et la présence de l'ennemi, ont célébré la Noël par des banquets et des jeux. On leur a distribué plusieurs tonnes de journaux et de revues.

On télégraphie de ce même point, le 26, qu'après plusieurs jours de repos, les canons de marine anglais ont bombardé de nouveau les positions boërs de Colenso. Depuis la bataille, les Boërs ont beaucoup amélioré leurs retranchements et y ont installé des canons. On les voyait travailler aux tranchées. Hier matin, après deux heures de bombardement à la lyddite et à la poudre ordinaire, l'ordre a été donné de cesser le feu. On pouvait distinguer que de Ladysmith on tirait sur Ingbulwana.

Voici quelques détails complémentaires sur la bataille de Colenso (15 décembre) :

Le colonel anglais Bullock avait d'abord refusé de se rendre ; les Boërs l'avaient alors terrassé à coups de poing. Le colonel ayant tiré son révolver, un autre Boër dut le terrasser de nouveau en lui assénant un coup de crosse sur la tête. Ce n'est qu'à ce moment que le colonel s'est rendu. Le plan d'attaque du général Clery a été retrouvé dans la poche d'un officier tué.

Un des prisonniers dit que la nuit avant l'attaque, le général Buller avait fait une harangue à ses troupes. On soupçonne dans le camp boër qu'un des généraux anglais aurait été tué dans le combat de Colenso. Une troupe de cavaliers anglais essaya trois fois de recouvrer un des cadavres. Elle ne réussit que la troisième fois. Quand les Anglais ont fait leur première tentative pour sauver les canons, un détachement de cavaliers s'élança et, avant d'arriver à son but, il fut dispersé par le canon boër qui lui lança huit obus.

AU CAP

Sterkstroom, 22 décembre. — Le lieutenant de Montmorency, du 24e lanciers, a dirigé hier une reconnaissance, à neuf milles au sud de Tordrecht. Il disposait d'une cinquantaine d'hommes. Il a rencontré un petit groupe de trente Boërs qui, se voyant inférieurs en nombre, se sont retirés, abandonnant un fourgon de vivres et trois fusils. Aucune perte à signaler d'aucun côté.

A L'OUEST

On ne possède sur ce qui se passe à l'Ouest que quelques indices concernant les mouvements de troupes. Il paraît certain que le général Gronje pousse ses retranchements plus avant vers le camp de lord Methuen. Une dépêche de Modder-River annonce que les Boërs ont bombardé les avant-postes anglais.

Une dépêche de Mafeking, 11 décembre, dit qu'aucun fait grave ne s'est passé depuis le 6 décembre. Une prisonnière des Boërs, lady Sarah Wilson, a été échangée contre un nommé Viljoen ; elle dit avoir été très bien soignée et n'avoir été l'objet d'aucune tracasserie. Le cordon établi par les Boërs autour de la ville est des plus rigoureux et il empêche de passer qui que ce soit. Les Boërs ont menacé de fusiller le premier courrier qu'ils prendraient.

Une dépêche envoyée le 12 dit que les pertes anglaises s'élèvent à 33 tués et 55 blessés. Le total des pertes, si on y fait rentrer les indigènes, est de 144. La garnison va bien. Le bombardement et les escarmouches continuent comme de coutume. Le dernier télégramme de Mafeking annonce que la colline sur laquelle avait été installé le canon des Anglais a été bombardée pendant deux heures.

A DELAGOA-BAY

Le *Times* de ce matin publie une dépêche de Pietermaritzburg disant que, dans cette ville, on soupçonne la plupart des navires allemands récemment arrivés à Delagoa-Bay de cacher de la contrebande de guerre. La presse locale demande que les commandants de cuirassés anglais ne se contentent pas d'examiner le manifeste des navires suspects, mais qu'ils les fouillent tic fond en comble et qu'ils se fassent ouvrir toutes les caisses.

Un officier français à l'armée boër

Le *Figaro* annonce que le capitaine Demange, de l'état-major général de l'armée, partira dans quelques jours pour le Transvaal. Il rejoindra directement l'état-major général de l'armée des Boërs, auprès duquel il sera accrédité. Depuis que la qualité de belligérants avait été reconnue au gouvernement des Boërs, le gouvernement français avait décidé d'envoyer au Transvaal un officier, de même qu'il en avait envoyé un auprès de l'état-major anglais. Le général de Galliffet a désigné, il y a deux jours, le capitaine Demange.

LA GRÈVE DES MINEURS ET DES TISSEURS
de la Loire

Situation grave. — Arrêt complet du travail

Saint-Etienne, 28 décembre. — La grève générale, décidée hier soir, est mise à exécution; l'arrêt du travail est complet.

Les mineurs de Firmini ont également décidé la grève générale.

A Grand Croix, Rive-de-Gier, la grève est également générale. Si elle dure trois jours encore, toutes les usines métallurgiques seront arrêtées.

L'inquiétude est très grande, à la préfecture, où les plaintes des industriels sans charbon affluent; plusieurs usines métallurgiques de St-Etienne ont cessé de fonctionner ce matin.

Le comité fédéral des mineurs est assemblé à la Bourse du Travail, les membres de ce comité semblent désirer la fin de la grève; ils étudient, en ce moment, un projet d'arbitrage.

Les tisseurs, réunis ce matin, à dix heures, au Prado, ont rejeté le nouveau tarif élaboré par les patrons. Lecture leur a été donnée, par M. Ledin, conseiller municipal, membre du comité de la grève, d'une décision préfectorale, interdisant désormais toutes les manifestations des tisseurs et des mineurs dans les rues; les tisseurs ont crié qu'ils manifesteraient quand même, et l'assistance s'est séparée, après avoir voté des ordres du jour, blâmant les mesures prises par les autorités.

Saint-Etienne, 28 décembre. — A la sortie de la réunion des tisseurs, ce matin, une bande compacte de grévistes a parcouru la ville, en chantant la *Carmagnole*. Des agents les précédaient, leur ouvrant la route; c'est, d'ailleurs, le spectacle assez extraordinaire auquel on assiste chaque jour, depuis une semaine; on a bien dit que ces manifestations étaient désormais interdites, mais il n'en est rien jusqu'ici, comme on le voit.

On dit que le comité de la grève a télégraphié, à M. Millerand, pour lui demander si l'interdiction avait été ordonnée par le gouvernement; cette après-midi, les mineurs et les tisseurs, au nombre de six mille, ont fait une nouvelle manifestation; ils ont parcouru les rues en chantant.

LA HAUTE-COUR

Audience de jeudi 28 décembre 1899

Paris, 28 décembre. — L'audience publique est ouverte à midi 05. Les neuf accusés retenus sont tous présents, à l'exception de M. Déroulède. M. Buffet, exclu jusqu'à la fin des débats, a été autorisé à venir présenter sa défense. L'appel nominal ne relève aucune absence parmi les juges.

Déclarations du défenseur de Déroulède

Me Falateuf, défenseur de M. Déroulède, s'avance à la barre et fait la déclaration suivante : « Hier, Me Reuillier et moi, nous recevions, de M. Déroulède, une lettre que la presse a publiée et dans laquelle il nous demande de ne pas le défendre. Nous n'avons qu'à nous incliner; mais nous devons constater, une fois de plus, qu'il y a sept mois, je défendais, devant le jury, Déroulède, poursuivi pour provocation à un attentat.

Après trois jours de solennels débats, et, au milieu des glorieux témoins de sa vie, sous les yeux de ses anciens chefs de 1870, de littérateurs, de poètes, d'hommes politiques, qui s'honorent de l'appeler leur ami, son acquittement fut triomphal. Cependant, le 12 août, Déroulède était arrêté de nouveau, et poursuivi devant la Haute-Cour pour complot.

Pour le peuple, qui ne connaît pas les finesses de la langue procédurière, c'était le verdict du 31 mai qu'il fallait atteindre et briser. (Sensation.) Ce qu'on fait aujourd'hui, c'est un procès de représailles, contre le verdict du jury national. On veut frapper un jugement souverain; et on veut que la Haute-Cour de France fasse au jury national l'injure de réviser son verdict. (Long mouvement.)

Si M. Déroulède avait été condamné le 31 mai, aurait-on fait le procès actuel? (Nouveau mouvement). A d'autres de qualifier et de juger ce nouveau genre de représailles, mais sachez bien, que ceux qui les ont conçues et s'y associent, n'atent pas à expier cruellement leur coupable initiative, et leur impardonnable incurie ou faiblesse. (Sensation).

Même, si Déroulède m'avait laissé la liberté de plaider, je n'aurais pas discuté le verdict du 31 mai, et je n'aurais pas fait, à la Haute-Cour, l'injure de supposer qu'elle voulait donner, au gouvernement, une condamnation que le jury lui a refusée.

Un mot pour terminer : M. le procureur général a dit que Déroulède avait dit, dans la caserne de Reuilly : « L'armée m'a trahi ! » J'en atteste les déclarations des officiers ; non, Déroulède n'a pas dit cela ; si je le dis, ce n'est pas dans son intérêt. »

Et Me Falateuf, dont l'émotion était visible pendant cette déclaration, se rassied.

Me Reuillier, second défenseur de M. Déroulède. — Je n'ai rien à ajouter aux déclarations de mon éminent confrère, Me Falateuf.

Défense de M. Buffet

M. Buffet se lève. (Mouvement d'attention). — Il y a une partie de ma défense que je puis seul assumer, dit-il, je vous demande, Monsieur le Président, de me donner la parole, avant mon défenseur, Me Boullay.

Le Président. — Vous avez la parole. — M. Buffet : Je ne puis pas parler de complot, car, selon une parole qui a été prononcée ici, s'il y avait eu complot, nous ne serions pas ici (mouvement); et c'est pour cela que, voulant nous abaisser, en nous traduisant devant votre juridiction, on nous a élevés.

M. Buffet parle avec une véhémence extraordinaire. Qu'avez-vous donc à nous reprocher, continue-t-il. Que poursuivez-vous ? des faits; non pas; mais une idée directrice; c'est la pensée qui vous a guidés; oui, c'est la pensée que vous poursuivrez, tout se dégage du réquisitoire du Procureur général qui a déclaré nettement réclamer de vous non pas des mesures répressives, mais des mesures préventives, (sensation), car, entendez le bien, si nous avions comploté, vous ne seriez pas ici. (Nouveau mouvement).

Le Président du Conseil lui-même a fait un aveu à la tribune de la Chambre, quand il a dit : « On aurait peut-être voulu que nous attendions, afin de vous apporter ensuite nos preuves éclatantes qu'on ramasse à pleines mains après les coups d'Etat. » M. Waldeck-Rousseau n'a d'ailleurs, parlé que de relever les défis nationalistes. (Mouvements divers.)

Oui, vous faites un procès de tendance, puisque le Procureur l'a dit lui-même : « J'ai, a-t-il dit, non la haine des hommes, mais de certaines doctrines. » Je sais, M. le Procureur, que vous avez eu une altercation violente avec le président du Conseil. (Murmures sur les bancs des sénateurs).

Le président fait un signe d'impatience. — M. Buffet, violemment : Ne murmurez pas, c'est exact. (Mouvement). Oui, je soutiens que M. Waldeck-Rousseau vous a demandé l'abandon de l'accusation à l'égard de six des accusés. Vous vous êtes récrié en disant : « Dans quelle situation me mettez-vous ! Je veux avais fait un complot royaliste, maintenant vous voulez que je réponde au défi nationaliste. »

M. Waldeck-Rousseau vous a imposé vos réquisitions. (Vive sensation.) Le procureur général est très pâle, des sénateurs murmurent; le président paraît anxieux.

M. Buffet, avec une grande énergie, affirme ce marchandage et flétrit président du conseil et procureur. Et, d'ailleurs, dit-il, vous a-t-on apporté des faits ? Non, on n'a apporté ici que des appréciations de policiers, appréciations de seconde main, et c'est sur ces rapports fantaisistes et mensongers qu'on veut nous condamner ; nous condamner après tous les faits douloureux que je ne veux pas vous rappeler et qui se sont déroulés durant ces dernières années.

Croirait-on qu'aujourd'hui il y ait encore des dossiers secrets ? Mais vos rapports de police sont basés sur des renseignements dont on ne veut même pas dire la source, et qu'on ne communiquera même pas en chambre du Conseil.

M. Buffet adjure les sénateurs de ne pas laisser déshonorer l'année 1899.

M. Buffet dit ne pas avoir « l'horreur des républicains, mais simplement l'horreur des institutions républicaines, de ces institutions nées de la révolution de 1870, coup d'Etat « inique et monstrueux », après laquelle la France, se ressaisissant, a nommé l'Assemblée nationale que l'accusé qualifie la plus grande assemblée du siècle. Les républicains ont dépopularisé cette assemblée en disant qu'elle était la cause de tous les impôts que nous subissons.

M. Buffet proteste contre le vote qui suspendit l'inamovibilité de la magistrature et contre les tendances qui ont pour objet de supprimer la liberté de l'enseignement. L'accusé fait ensuite la critique des expéditions lointaines et il flétrit les gens qui, à propos de l'affaire Dreyfus, ont essayé d'ameuter le pays contre l'armée que la France aime malgré tout.

A partir d'aujourd'hui, M. Buffet le déclare, il entre, — un des derniers, — dans les rangs des antisémites. Il y entre sans haine.

Puis brusquement, l'accusé passe à l'historique de ses relations avec le comte de Paris; et à ce propos, il fait une longue comparaison entre les différents régimes politiques qui jugé tour à tour. Il dit en terminant :

« Je vous demande pour moi une condamnation sévère : je vais vous dire pourquoi : c'est parce que je vois qu'entre vos mains la France va à sa ruine. Si je pouvais vous renverser, je demanderais mon acquittement ; mais je vois bien qu'entre vous et nous nous serons obligés de passer par le socialisme ; condamnez-moi ; car, dans une prison, au moins ne serai-je pas responsable du malheur de ma patrie. »

Plaidoirie de Me Boullay

Me Boullay a la parole. L'avocat de M. Buffet lit sa plaidoirie. Il énumère et commente d'abord toutes les irrégularités d'une instruction qui n'a été, dit-il, qu'une formalité.

Après avoir rappelé d'un mot la haute honorabilité de M. Buffet le père, Me Boullay retrace la vie du fils, et son intimité avec le duc d'Orléans, au service d'honneur duquel il est d'abord attaché. M. Buffet devient ensuite le directeur du bureau politique.

Me Boullay annonce qu'il revendique pour son client le droit d'agir comme il l'a fait, droit qui n'est que l'exercice d'une propagande permise à chacun. Il veut établir que jamais M. Buffet n'a préparé ou tenté un complot contre le gouvernement.

Me Boullay explique, par les odieuses attaques ont a été abreuvée l'armée, les manifestations qui se sont succédé. Nous étions là, dit-il, sur le bord de la rue, pour tendre la perche si la France voulait la prendre.

M. Boullay entre dans l'examen des faits. Quant à la liste des fonctionnaires, elle n'est pas de la main de M. Buffet : pas ne sait de qui elle est; c'était un simple aperçu qui aurait pu servir s'il y avait eu lieu de demander des adhésions ; duis il revient sur les irrégularités des scellés et sur la façon ont on a grossi le dossier de son client pour « corser » l'accusation.

L'audience est suspendue à trois heures.

(Voir la suite plus loin)

LE THÉATRE ET LA MUSIQUE

Au Théâtre de la Porte-Saint-Martin. — Mercredi soir a eu lieu, au Théâtre de la Porte-St-Martin, la première représentation des *Misérables*, drame en deux parties, 3 actes et 17 tableaux, de MM. Charles Hugo et Paul Meurice, d'après le roman de Victor Hugo, avec musique de scène de M. André Wormser. Les défauts que la critique avait signalés dans le roman se retrouvent dans la pièce et y sont même plus apparents, le drame se trouvant dépouillé du brillant coloris qui les cache un peu dans le roman. De plus, la multiplicité des situations mises à la scène, pour donner aussi complète que possible l'action compliquée du roman, rend la pièce trop touffue et fatigue l'attention. Tel quel néanmoins, avec ses longueurs, ses lourdeurs, ses incohérences et ses obscurités, le drame des *Misérables*, n'est pas dénué d'intérêt.

Coquelin a composé le personnage de Jean Valjean avec une grande maîtrise.

La pièce comprend cinquante-deux rôles, trente-huit d'hommes et quatorze de femmes. Il ne faut donc pas être surpris de la confusion qui règne parfois dans l'action, indépendamment des idées psychologiques qui ne sont pas toujours saisies facilement.

La musique de scène de M. Wormser a été favorablement appréciée. Un préludé d'entr'acte élégant et très harmonieux a été particulièrement remarqué et très applaudi.

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1,25
100 cartes ivoire (gravure)	2.25
100 cartes ivoire (demi)	2.50
50 cartes ivoire demi (gravure)	3.50

Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour..... 1,75
160 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure).. 2,75
Même boîte demi, imprimées..... 3.50
» » » (gravure)..... 4,50

BEAU CHOIX DE PAPIER A LETTRES
depuis 0.40 la boîte
AGENDAS pour 1900 — ALMANACHS
CALENDRIERS

Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

COMBATS DE COQS

Roubaix. — Le sieur Henri Delbecke, cabaretier, Au Maréchal de Coyghem, Grande-Rue, 111, prévient les amateurs des parties suivantes : Lundi 1er janvier 1900, 3|5 pour 200 fr. ; paires de plaisir à 25 francs ; contre Roulers et Beythem réunis. Mise au parc à 5 heures ; lundi 8 janvier 1900, 3|5 pour 100 fr. ; paires de plaisir à 20 fr. ; contre la grande société du Gallodrome de Tourcoing. Mise au parc à 5 h. 1|2. 56590d

— Dimanche prochain 31 décembre, Au Grand Parc, rue du Vieil-Abreuvoir, rendage de la partie de 30 fr. contre Jules Steux de Wattrelos, 2|3 mort. Paires de plaisir à 10 fr. Mise au parc à 5 h. 1|2 précises. 56590d

Lenselles. — Dimanche 31 décembre, à l'estaminet de la Belle Promenade aura lieu une partie de coqs, à 5 heures précises, 2|3 mort pour 20 fr. contre la société la Renommée de Bondues. On y battra deux vieux et un poulet.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Tourcoing. — Les sieurs Albert Loridan et Albert Hespel exposeront l'élite de leur pigeonnier, le dimanche 31 décembre 1899 chez madame veuve Losfeld, cabaretière près du pont du canal au Blanc-Seau. 609324

La société le Pigeon du Nord, établie chez Mme veuve Welcomme, rue de la Blanche-Porte, à Tourcoing, a l'honneur d'informer les amateurs colombophiles qu'elle fera une exposition le dimanche 31 décembre. Les exposants seront MM. Louis Mat et Loridan, de la rue de la Cloche. On y remarquera de bons sujets, notamment le fameux pigeon Loridan qui a remporté quinze prix cette année.

TIR AUX LAPINS

Wattrelos. — Grande-Place, arrêt du car électrique, dans dans la salle des fêtes de la Société de gymnastique « La Patriote », estaminet de la Cloche, dimanche 31 décembre, grand tir aux lapins. Un don de M. Tiers-Lézy sera tiré au sort entre tous les tireurs. Il y aura un lapin par tireur. Le prix de la mise est fixé à 1 franc le kilo vivant (pas de spéculation). Les lapins seront pesés en présence des tireurs. La distance du tir est de 38 mètres. L'inscription commencera à trois heures et le tir à trois heures et demie précises. Le tir est couvert, éclairé au gaz et sera chauffé. La barre sera placée de manière que le tireur ne puisse y appuyer le coude. 60882

MOUVEMENT MARITIME LAINIER.
LAINIER ET COTONNIER

Le steamer danois *Rosenborg*, porteur de lins et chanvres pour nos industriels du Nord, est entré à Dunkerque le 8 courant. Il y effectue présentement son déchargement. Le steamer espagnol *Benuco*, porteur de laines et de diverses marchandises de La Plata pour Roubaix et Tourcoing, effectue présentement son déchargement à Dunkerque. Le steamer *Ville de Montevideo*, venant d'Algérie avec laines et diverses marchandises, est arrivé à Dunkerque le 28 courant au soir. Il commençait son déchargement le 29 au matin.

Les steamers anglais *Jang-Tze*, *Eden-Hall* et *Pharsalide*, venant des Etats-Unis, porteurs de grandes quantités de coton pour nos industriels du Nord, dont la majeure partie sera transbordée à Dunkerque, effectuent en ce moment leur déchargement au Havre. — Le steamer anglais *Apon*, porteur de 3,083 balles coton, est en cours de route de Galveston sur le Havre. — Le steamer *Adour*, des Messageries Maritimes, a transbordé de Marseille à Dunkerque des laines d'Australie, pour nos industriels du Nord. Il a suivi pour Londres avec le solde.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE
CONVOCATIONS

Ae Section-Nord. — Bureau du boulevard d'Halluin. — Samedi 30 courant à 8 heures et demie du soir au Vieux Château d'Or, rue Stephenson. Réunion importante du Comité de section. — Présence urgent. L'assemblée mensuelle du samedi 30 courant est remise à une date ultérieure, dont chaque adhérent aura connaissance par invitation personnelle.

SAVON AU MUSC DU LÉKÉLÉ, N° 28
Pâte onctueuse, parfum puissant.

Chronique Locale
ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

La nomination de M. Jean Dubrule comme chevalier de la Légion d'Honneur est de celles auxquelles il faut applaudir sans réserve.

Elle a été accueillie avec une vive satisfaction par tous les Roubaisiens qui connaissent les beaux états de service du nouveau légionnaire.

Entré au service au 65e de ligne le 12 octobre 1870, au moment de l'invasion allemande, M. Jean Dubrule passe un mois après, le 16 novembre, au 33e de ligne, comme volontaire pour la formation d'un bataillon de guerre, créé par décision du général commandant supérieur de l'Armée du Nord. Il entre en campagne le 24 novembre et, dès le 26, il reçoit le baptême de feu dans un combat de reconnaissance à Cachy (Somme). Le lendemain 27, il prend part à la bataille de Villers-Bretonneux, où le bataillon du 33e, à l'effectif de neuf officiers et sept cent soixante-treize hommes, perd quatre officiers et deux cent quarante-six hommes.

Fait prisonnier de guerre, dans ce sanglant combat, M. Dubrule s'évade des mains de l'ennemi, à Compiègne, au moment de la formation d'un convoi, rejoint, le 6 décembre, son régiment, où il est aussitôt réincorporé. Le 20 décembre, il se bat à Querieux, assiste, les 23 et 24 décembre, à la bataille de Pont-Noyelles, où son bataillon reconstitué est de nouveau décimé, et les 2 et 3 janvier, à celle de Bapaume à la suite de laquelle il est félicité au rapport du bataillon et nommé caporal.

Après ces deux jours de lutte, le 33e est de nouveau reconstitué sur le pied de quinze officiers et cinq cent trente-cinq hommes. Ainsi composé, il attaque les Allemands, le 18 janvier, à Vermand et est engagé, le lendemain 19, à la bataille de St-Quentin. Dans ces mémorables journées, le bataillon du 33e de ligne eut (suivant l'historique du régiment) dix officiers et quatre cents hommes mis hors de combat. M. Dubrule, après la bataille de Saint-Quentin, fut nommé sergent et félicité au rapport du bataillon.

Versé au 67e de ligne le 16 mars, il est dirigé sur Paris pour combattre la Commune et fait la campagne contre l'insurrection du 18 mars au 7 juin 1871, pendant laquelle il est cité à l'ordre du régiment, proposé pour la médaille militaire et nommé sergent-major, le 26 mai, après sept mois de service.

Après avoir été, de 1872 à 1874, plusieurs fois cité à l'ordre du régiment pour ses travaux et études militaires, M. Dubrule entre, en 1874, à l'école militaire d'infanterie et y est nommé adjudant le 18 octobre 1875. Il en sort le 15 novembre suivant et passe, en qualité de sous-lieutenant, au 45e de ligne. Entré à l'école régionale de tir au camp de Châlons, il démissionne le 6 juin de la même année et est affecté, comme officier de réserve, au 43e de ligne.

Successivement lieutenant et capitaine au 1er régiment territorial d'infanterie, il est nommé chef de bataillon au 5e régiment, par décret du 26 janvier 1891, et, à l'inspection générale de la même année, proposé pour la croix de la Légion d'honneur. Cette proposition se renouvelle en 1892 et chacune des années suivantes.

Depuis qu'il a quitté l'armée active, le commandant Dubrule a continué à s'occuper d'études militaires et, le 20 mars 1898, le général commandant en chef le 1er corps d'armée lui a fait parvenir, par la voie hiérarchique, un ordre de félicitations pour un travail important relatif à la défense du territoire.

Le Gouvernement de la République, en décernant à M. Jean Dubrule la croix de chevalier de la Légion d'honneur, a voulu récompenser de bons et loyaux services affirmés par les neuf propositions consécutives de ses chefs.

Nous nous joignons à tous les amis de M. Dubrule pour lui adresser nos plus vives et nos plus sympathiques félicitations.

Nouveaux exploits de cambrioleurs
A ROUBAIX

Vol audacieux d'un coffre-fort, rue de Lannoy. — Un magasin d'épiceries pillé, rue Heilmann. — Une tentative de vol, rue de Lille. — Un vol, rue de Naples.

La bande d'audacieux cambrioleurs qui opère à Roubaix depuis le commencement de l'hiver continue la série de ses exploits. Sur tous les points de la ville, aussi bien au centre que dans les quartiers plus éloignés, on signale de nombreux vols ou des tentatives hardies. La population commence à s'effrayer de cet état de choses peu rassurant. Espérons que la police saura, par une vigilance plus grande, y mettre enfin un terme.

Voici maintenant les derniers faits de la chronique du vol, chronique trop bien alimentée en ce moment.

UN IMPORTANT CAMBRIOLAGE
RUE DE LANNOY

L'audace des malfaiteurs. — Un coffre-fort de 400 kilogs enlevé. — 4,000 francs volés. — L'enquête.

C'est bien le cas de le répéter, l'audace des cambrioleurs ne connaît plus de bornes. Pénétrer dans une maison la nuit, par les moyens classiques, qui est de fracturer une fenêtre, ne leur suffisait déjà plus, ils ont trouvé le système des brèches, faites dans les murs les plus épais, qui défient les meilleurs signaux d'alarme. Voici qu'enhardis par une trop longue impunité, ils viennent d'enlever, dans un quartier très vivant, sans être le moins du monde dérangés dans leur besogne, un coffre-fort du poids de 400 kilogs, qu'ils ont pu tout à leur aise fracturer et dévaliser.

Découverte du vol

C'est jeudi matin, vers six heures, que le vol fut découvert. Un des ouvriers de M. Eugène Carrez, le successeur de M. Natalis-Legros, savonnier, rue de Lannoy, venant commencer son travail, trouva la porte du bureau ouverte, fait insolite dans cette maison. En effet, les habitants n'étaient pas encore levés. Réveillé aussitôt, M. Eugène Carrez, pensant bien que les cambrioleurs lui avaient rendu visite, inspecta les diverses pièces de son habitation.

Il n'eut pas de peine à trouver ce qui avait été l'objectif des voleurs. Le coffre-fort, qui se trouvait dans un des angles du bureau, n'était plus à sa place, il n'était même plus dans la maison. Une bicyclette avait été également enlevée. Quant au chien, qui était préposé, toutes les nuits, à la garde du coffre, il n'était pas là davantage.

4,000 francs volés

C'est pour M. Carrez une perte sèche de 4,000 francs environ en or, billets de banque, et surtout en pièces de cinq francs, sans compter les livres de commerce renfermés dans le coffre. On juge de sa désolation ! Fait étonnant, il n'avait rien entendu. Seule la bonne, qui était couchée dans la chambre située au-dessus du bureau, avait perçu, vers minuit et demi, les aboiements du chien. Elle s'était levée et avait allumé une bougie, mais n'entendant plus rien, elle s'était rendormie peu après.

L'itinéraire des malfaiteurs

M. Eugène Carrez put alors se rendre compte de la façon dont s'étaient introduits les voleurs dans sa maison. Une des fenêtres du salon, pièce contiguë au bureau, était ouverte. La persienne avait été laissée ouverte par inadvertance, mercredi soir, croit-on. Un carreau de vitre cassé et tout souillé de boue avait permis aux voleurs d'ouvrir la fenêtre en faisant jouer l'espagnolette.

Du salon ils avaient pénétré dans un magasin et de là dans le bureau, toutes portes étant ouvertes. Munis de pieux servant aux cantonniers pour soutenir les lanternes éclairant les travaux, qui furent retrouvés un peu plus tard, comme on le verra, ils avaient enlevé le pesant coffre de son socle (il n'était pas scellé dans le mur) et l'avaient emporté en passant par la porte qui donne accès du bureau dans la rue de Lannoy.

Le coffre-fort retrouvé, rue Masséna

Vers six heures et demie, les agents de police Duhamel et Patin, passant rue Masséna, une rue dormant dans la rue de Lannoy, en face de la maison de M. Carrez, trouvèrent dans un terrain vague un coffre-fort éventré, tout maculé de boue et de sang et vide naturellement. Des livres de commerce, au nom de M. Carrez, se trouvaient pêle-mêle sur la terre gluante, ainsi que les pieux qui avaient servi à transporter le meuble.

Le coffre avait été fracturé à l'aide de pinces et de burins. La porte, mesurant 70 centimètres sur 40 environ, avait été complètement arrachée. Les agents avertirent le propriétaire victime du vol et firent transporter le coffre chez lui.

Quelques instants après, l'on retrouvait la bicyclette volée dans un champ, boulevard de Reims. Elle portait des traces de sang, qui proviennent sûrement des blessures qu'ont dû se faire les malandrins en fracturant le coffre.

Quant au chien de M. Carrez, on n'a plus retrouvé que son cadavre, la gueule pleine de sang, dans un terrain vague, près de l'estaminet du « Cheval Blanc » rue de Lannoy.

L'enquête

Une enquête a été ouverte, sur cette grave affaire, par M. Barroyer, commissaire central, assisté de M. Réville, sous-inspecteur de sûreté. Le magistrat s'est rendu, jeudi après-midi, rue de Lannoy, et a reçu la déposition des gens de la maison et de plusieurs voisins. L'un d'eux a aperçu, dans une course voisine, un individu de mine suspecte qui paraissait faire le guet. D'autres ont déclaré avoir vu, près de la rue Masséna, vers quatre heures et demie du matin, quatre individus qui prenaient la fuite.

Espérons que ce vol important ne restera pas, comme tant d'autres, impuni.

***

Dans un magasin d'épiceries, rue Heilmann

Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs ont visité le magasin d'épiceries de M. Charles Vandegeguchte, 2, rue Heilmann.

Pour pénétrer dans la maison, les individus n'ont rien trouvé de plus simple que d'enlever le panneau de la porte. Une fois dans l'intérieur, ils firent aussitôt main-basse sur une grande quantité de marchandises : chocolat, sardines, café, bougies, etc., etc.

Au cours de leurs recherches, ils s'emparèrent d'une somme de 137 fr. 50, placée dans une armoire, et qui avait été préparée pour le paiement de diverses notes. Puis dans le tiroir du comptoir se trouvait une somme de 2 francs qui alla rejoindre le reste du butin.

Il faut encore ajouter à cette liste déjà bien longue d'objets volés, quelques articles de lainage.

M. Vandegeguchte estime à environ 400 francs le montant total du vol.

Le panneau de la porte, ramassé par un chauffeur de chez M. Vinchon, fut rapporté à l'épicerie durant la matinée.

L'épicier a déposé une plainte à la police. C'est M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, qui est chargé de l'enquête. Jusqu'ici on n'a découvert aucune trace des coupables.

***

Une tentative de vol, rue de Lille

Durant la même nuit, vers une heure, une voisine de M. Jules Coopman, marchand de chaussures, « Au Soulier d'Or », rue de Lille, 122, était réveillée par un bruit insolite.

La femme se mit aussitôt à la fenêtre et, malgré l'obscurité, elle crut voir plusieurs individus qui prenaient la fuite. En effet des malfaiteurs avaient tenté un nouveau coup. Comme pour la rue Heilmann, ils avaient essayé de découper le panneau de la porte du magasin de M. Coopman. Mais le bruit fait par la voisine de ce dernier leur avait fait abandonner précipitamment leur besogne.

M. Lecomte, commissaire du 2e arrondissement, a ouvert une enquête sur cette tentative de vol.

***

Un vol, rue de Naples

Mercredi soir, vers sept heures et demie, les époux Pierre Opolvins, qui habitent rue de Naples, cour Devriend, 6, en revenant de leur travail, constatèrent que la serrure de la porte d'entrée avait été forcée. Ils parvinrent cependant à ouvrir la porte.

En pénétrant dans leur cuisine, ils virent qu'un des tiroirs du buffet avait été fracturé, et qu'une petite

(Voir la suite à la 3e page)

FEUILLETON DU 30 DÉCEMBRE 1899. — N° 198

LA MARCHANDE de FLEURS

Par Xavier De Montépin

DEUXIÈME PARTIE

LA belle GABRIELLE

LII

— Je ne ferai cependant aucune concession, car, je vous le répète, je ne tiens pas à vendre...

— Quoi, pas même cinquante mille francs ?

— Pas un sou.

— Allons, je vois bien que le proverbe est vrai : *Ce que femme veut, Dieu le veut*... J'accepte, madame, et je verserai les trois cent cinquante mille francs de l'hôtel entre les mains de votre notaire en même temps que les deux cent cinquante mille du mobilier.

Marcelle tendit la main à Giret.

— Touchez là, monsieur, comme on dit à la campagne, fit-elle en riant, c'est une affaire conclue. Dans deux heures nous nous retrouverons chez mon notaire.

— Je ne vous ferai pas attendre, madame...

Et il mit sa main dans cette main sur laquelle il lui semblait voir des taches de sang.

— Permettez-moi de vous donner ma carte, reprit-il ensuite, car vous ne savez pas encore le nom de celui avec qui vous venez de traiter...

— Marcelle prit la carte et lut :

« *Léopold Romain. — Hôtel Meurice.* »

— A bientôt, monsieur Romain.

— A bientôt, madame la comtesse...

Philippe et Marcelle quittèrent la bibliothèque, suivis par le concierge.

Giret se fit remettre par l'expert l'inventaire complet avec estimation du prix de chaque objet et en échange il lui compta les dix mille francs promis.

Ensuite il sortit, déjeuna, et se rendit à la maison de banque Rothschild, dans laquelle le comte Albert de Lussan lui avait ouvert un crédit illimité.

Pendant ce temps M. de Kerven et Mme de Lagardie remontaient en voiture et donnaient l'ordre de les conduire au Crédit foncier.

Ils allaient prévenir que l'emprunt demandé n'aurait pas lieu.

A deux heures moins quelques minutes ils arrivèrent, rue de la Victoire, chez M. Aubry, à qui Marcelle raconta ce qui s'était passé.

Le notaire avait peine à en croire ses oreilles, tant une affaire si avantageuse et si rapidement conclue lui paraissait invraisemblable.

— Je vous félicite bien sincèrement de votre heureuse chance, chère madame, dit-il à la comtesse, mais êtes-vous bien sûre de votre acquéreur ?...

— Je n'ai aucune raison pour douter de lui...

— Vous êtes renseignée sur son compte ?

— Je l'ai vu pour la première fois il y a deux heures..

— Ah ! diable...

— Que craignez-vous donc ?

— Que vous ne soyez la dupe d'un fou ou d'un mystificateur...

— Savez-vous que vous m'épouvantez !...

— Je souhaite que ce soit à tort...

A cette minute précise le principal entra :

— M. Léopold Romain vient d'arriver, fit-il.

— Mon acquéreur, dit Marcelle triomphante. Vous voyez.

— Mes compliments...

Puis, au principal :

— Faites entrer...

Un instant après Paul Giret franchissait le seuil et saluait le notaire qui le regardait avec curiosité.

— J'espère que je ne suis pas en retard ? demanda-t-il après s'être incliné devant Marcelle et devant le juge d'instruction.

— Aucunement, répondit Maître Aubry. Mme la comtesse, continua-t-il, vient de m'expliquer les conventions intervenues entre vous ce matin et que je vous prie de vouloir bien confirmer...

— C'est très *simple*... J'ai à payer à Mme de Lagardie une somme ronde de six cent mille francs, dont trois cent cinquante pour l'immeuble de la rue de Verneuil et deux cent cinquante pour le mobilier, les tableaux, les objets d'art, dont voici l'inventaire que je vous prierai de joindre à l'acte de vente...

— Ce sera fait.

— Quant au prix total des deux acquisitions, je le verserai tout à l'heure entre vos mains en échange de l'acte de vente provisoire...

— Très bien... Veuillez me renseigner au sujet de votre identité. J'ai besoin de l'être pour la rédaction de mes actes...

— Voici mon acte de naissance que je vous laisserai... Maintenant écrivez sous ma dictée, je vous prie...

Le notaire prit une plume.

Giret continua :

— Léopold Romain. — Né au Havre. — Célibataire. — Rentier. — Arrivant des Indes et habitant provisoirement l'hôtel Meurice. — Cela vous suffit-il ?

— Parfaitement. Mon principal va faire dres